



67 rue Charles de Gaulle
88200 REMIREMONT
Tél: 03 29 23 02 02
Mail : agence@accord88.fr



HONORAIRES

En date du 1^{er} Décembre 2019

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE **HABITATION**

« Appartement, villa, terrain, parking... »

A la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisé dans le mandat

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
< 24 999€uros	Montant forfaitaire de 4 000€uros
25 000€ à 54 999€	Montant forfaitaire de 5 500€uros
55 000€ à 99 999€	10%
100 000€ à 149 999€	8,5%
150 000€ à 199 999€	7%
200 000€ à 249 999€	6,5%
250 000€ à 299 999€	6%
> 300 000€uros	5%

ESTIMATION DE VOTRE BIEN GRATUITE

Il est précisé que :

- Les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proche des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire convenue
- Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) au taux de 20%
- Dans le cadre de la délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat.
- Lors de vente de bien à la découpe: division parcellaire ou mise en copropriété une somme forfaitaire supplémentaire pour la gestion de dossier sera facturée au vendeur à hauteur de 5000€ TTC (Cinq Mille Euros TTC)

Médiateur : MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE : 465 avenue de la Libération 54000 NANCY / www.mediation-vivons-ensemble.fr / mediation@vivons-mieux-ensemble.fr



67 rue Charles de Gaulle
88200 REMIREMONT
Tél: 03 29 23 02 02
Mail : agence@accord88.fr



HONORAIRES

En date du 1^{er} Décembre 2019

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE **COMMERCE**

« Cession de fonds de commerce, droit au bail, vente de locaux commerciaux.. »
A la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisé dans le mandat

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
< 24 999€uros	Montant forfaitaire de 4 000€uros
25 000€ à 54 999€	Montant forfaitaire de 5 500€uros
55 000€ à 99 999€	10%
100 000€ à 149 999€	8,5%
150 000€ à 199 999€	7%
200 000€ à 249 999€	6,5%
250 000€ à 299 999€	6%
> 300 000€uros	5%

ESTIMATION DE VOTRE BIEN GRATUITE

Il est précisé que :

- Les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proche des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire convenue
- Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) au taux de 20%
- Dans le cadre de la délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat.
- Hors biens vendu à la découpe ou première mise en copropriété

Médiateur : MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE : 465 avenue de la Libération 54000 NANCY / www.mediation-vivons-ensemble.fr / mediation@vivons-mieux-ensemble.fr